

Commune de CARNAC – MORBIHAN

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 JUILLET 2015**

L'an deux mille quinze, le 10 juillet 2015 à 18 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué par lettre en date du 3 juillet 2015, s'est réuni à la mairie, en séance publique.

Etaient présents : M. Olivier LEPICK, M. Paul CHAPEL, Mme Sylvie ROBINO, M. Loïc HOUDOY, Mme Armelle MOREAU, M. Pascal LE JEAN, , M. Jean-Luc SERVAIS, Mme Maïwenn ARHURO, Mme Karine LE DEVEHAT, M. Gérard MARCALBERT, Mme Morgane PETIT, M. Michel DURAND, Mme Christine DESJARDIN, Catherine ISOARD, M. Philippe AUDO, , Mme Jeannine LE GOLVAN, M. Jean-Yves DEREPPER, Mme Christine LAMANDÉ, M. Marc LE ROUZIC, Mme Marie-France MARTIN-BAGARD,

Absents excusés : Mme Nadine ROUÉ, Mme Monique THOMAS qui a donné pouvoir à Mme Catherine ISOARD, M. Hervé LE DONNANT qui a donné pouvoir à M. Pascal LEJEAN, M. Patrick LOTHODÉ qui a donné pouvoir à Mme Sylvie ROBINO, Mme Maryvonne BELLEIL qui a donné pourvoir à M. Paul CHAPEL, M. Charles BIETRY qui a donné pouvoir à M. Olivier LEPICK, M. Olivier BONDUELLE qui a donné pouvoir à M. Marc LE ROUZIC

Secrétaire de séance : Mme Maïwenn ARHURO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2015-51

OBJET : BILAN DE LA CONCERTATION DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'urbanisme et notamment l'article L300-2 fixant les modalités de la concertation

VU la délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2011 prescrivant l'élaboration du PLU et fixant les modalités de la concertation,

Monsieur SERVAIS, Adjoint délégué, expose au conseil municipal que dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, la concertation a été menée selon les modalités de la concertation suivante :

- L'organisation de 4 réunions publiques (21 juillet 2011 sur la loi littoral et ses incidences sur l'élaboration du PLU, 27 février 2012 sur le contexte réglementaire et la présentation du diagnostic, 31 Juillet 2012 sur les enjeux et le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), le 30 avril 2015 sur l'évolution du contexte règlementaire et sa traduction dans le zonage et le règlement et sur les objectifs d'accueil de population)
- Une exposition présentant les objectifs d'un PLU, le contexte socio-économique du territoire, l'historique de l'urbanisation, les éléments du patrimoine ainsi que les enjeux de développement et principes du PADD
- Des insertions dans la presse,
- Des articles d'information dans le magazine municipal et le site internet de la ville sur l'avancement des études et sur les orientations d'aménagement et de programmation retenues
- Des réunions de concertation avec les services de l'état.

Le bilan de cette concertation fait apparaître :

- L'attachement des carnaçais à leur territoire et leur volonté de préserver les différentes identités qui le caractérisent (ville, littoral, campagne) et les éléments de son patrimoine ;
- La volonté de préserver les activités économiques ;
- La nécessité de maintenir des commerces de proximité, appréciés de tous ;
- La nécessité d'avoir une offre de logements accessible aux jeunes ménages ;
- La difficulté de mettre en œuvre les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ;
- La crainte des conséquences du Plan de Prévention des Risques Littoraux (inconstructibilité, impossibilité de prévoir des extensions, perte de la valeur des biens, ...)

Envoyé en préfecture le 15/07/2015

Reçu en préfecture le 15/07/2015

Affiché le

ID : 056-215600347-20150710-2015_51BIS-DE

- Des interrogations sur la réduction des zones constructibles notamment sur les villages et nombreux hameaux de Carnac suite à la Loi ALUR ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (6 ABSTENTIONS : J.LE GOLVAN, J-Y. DEREPPER, C.LAMANDE, M-F. BAGARD, M. LE ROUZIC, O.BONDUELLE), décide :

- **DE PRENDRE ACTE** du bilan de la concertation dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.



POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire
Olivier LEPICL